



NAO SALAIRES 2015

Vous connaissez toutes et tous le régime « DUKAN », un régime mondialement connu qui vous fait fondre comme neige au soleil... mais qui est aujourd'hui décrié pour sa dangerosité sur nos organismes.

Chez AUBAY, la direction s'inspire de ce régime pour nous mettre financièrement à la diète avec le régime DUKAUBÉ. Début 2015, se sont tenues les NAO (Négociations Annuelles obligatoires) sur les Salaires 2015. Nous vous rappelons le principe et la philosophie des NAO : « Si la négociation est obligatoire l'augmentation des salaires ne l'est pas, celle-ci ne dépend que de notre rapport de force ! ».

Nos constats sont les suivants :

- Nous constatons que les salariés AUBAY connaissent une **chute importante de leur pouvoir d'achat** depuis de nombreuses années.
- Nous constatons que les **augmentations individuelles sont attribuées en fonction d'affinités hiérarchiques et clientélistes et non au mérite** car de nombreux salariés qui ont atteint leurs objectifs et obtenu la satisfaction du client n'ont pas été augmentés, encore cette année !
- Nous avons par ailleurs connaissance des profits de la société AUBAY.
- Nous pensons que **l'employeur et les actionnaires profitent largement des richesses créées par les salariés.**

C'est pourquoi, nous pensons que nos « médecins-dirigeants » doivent mettre fin à cette cure d'amaigrissement qui perdure.



SYNDIQUEZ-VOUS À LA CGT

Votre employeur est syndiqué dans un syndicat patronal (le Syntec). Alors, pourquoi pas vous ?

Etre syndiqué à la CGT, c'est avoir la volonté de défendre collectivement et individuellement nos intérêts de travailleuses et travailleurs. Rejoignez-nous !

LE PETIT CAUSEUR

MAI 2015 - BULLETIN N°2

Résultats des dernières ELECTIONS

« Les ouailles de la direction ont voté ! »

« Et vous ??? »

NAO Salaires 2015

« Vous reprendrez bien un petit peu de rien ? »



Accord GPEC 2015



Contacts

Isabelle PEYRAT
ipeyrat@hotmail.com
06 67 85 93 64

Salima KAMEL
salima-mourdi@hotmail.fr

Petits secrets





L'ACCORD GPEC

Après plus de 2 ans de combat acharné, l'accord GPEC, tant désiré par la direction, vient d'être signé récemment par l'UNSA et la nouvelle CGC, **laissant ainsi porter aux salariés la responsabilité de leur employabilité !!!!!**

Petit rappel

En mars 2013, la CGT-FO que nous représentions avait exercé son droit d'opposition à l'encontre de l'accord GPEC signé par le Délégué Syndical UNSA (M. Christian Poichotte) le 08 mars 2013 puis le 11 avril 2013.

Les motivations de notre opposition étaient les suivantes :

- Cet accord GPEC n'est pas équilibré en terme d'engagement
L'accord est conclu sur une durée de trois ans à compter de sa signature. D'un côté, les salariés doivent dès la signature de l'accord s'engager et s'investir dans les cycles d'adaptation et d'évolution que la société AUBAY leur impose tandis que de l'autre, la société AUBAY ne définit ses objectifs qu'à la fin de la validité de l'accord.
- Cet accord GPEC rend les salariés responsables à 100% de leur non employabilité
Dans l'objet de cet accord, il est indiqué que « *les parties signataires conviennent d'établir un principe moral de coresponsabilité entre les salariés et la société dans le développement et le maintien de leur employabilité au sein de l'entreprise* ». A la lecture de cet accord, on s'aperçoit que les salariés seront responsables à 100% de leur employabilité puisque la société AUBAY ne s'engage pas : de très nombreuses phrases sont écrites au futur, sans aucune date butoir, il est écrit qu'un référentiel des métiers sera élaboré, que de nombreux supports, outils de suivi et de contrôle seront élaborés et mis en place dans le cadre des entretiens, le tout sans aucune date butoir de réalisation. Et on constate que tous les objectifs de la société

AUBAY ne sont fixés qu'à la fin de la validité de l'accord.

- Cet accord GPEC augmente fortement la pression qui pèse sur les épaules des salariés par le nombre de documents mis en place pour suivre et contrôler les salariés qui n'auront d'autre choix que de signer tous ces documents élaborés par la Direction.

Malgré l'opposition majoritaire de trois syndicats (CGT-FO, CFDT, CGC) qui avaient obtenu plus de 50% des suffrages au 1^{er} tour des élections du CE en 2010, la société AUBAY avait décidé de porter l'affaire devant les Tribunaux. C'est dire que cet accord cynique lui tenait à cœur !!

Après deux jugements, l'un en la faveur des syndicats (25 octobre 2013) puis l'autre en faveur de la société AUBAY (la CGC n'ayant pu fournir que la preuve de dépôt de sa lettre recommandée d'opposition à la Poste et non le récépissé), l'accord GPEC ne fut pas applicable pour autant !! Il manquait dans cet accord un point indispensable, à savoir la gestion de carrière des salariés assumant des responsabilités syndicales !

La direction décida alors d'attendre les nouvelles élections de novembre 2014 et surtout la nouvelle représentativité des syndicats.

Puis après un petit coup de peinture rapide sur l'accord GPEC (le fond reste identique), la CGC trouva subitement l'accord acceptable et le signa avec l'UNSA (égale à elle-même) sans que les autres syndicats puissent s'y opposer.

L'EMPLOYEUR L'A RÊVÉ ♥♥♥ L'UNSA ET LA CGC L'ONT FAIT



JUGEMENT

Il y a plusieurs années, nous avons assisté M. C lors de son entretien préalable de licenciement. M.C a contesté. Le tribunal vient de lui donné raison et estime que le licenciement de M. C était sans cause réelle et sérieuse.